

## DÉGÂTS DUS À LA TEMPÊTE KLAUS DU 24 JANVIER 2009

### DEMANDE D'INDEMNISATION DES PERTES PROCEDURE DES CALAMITES AGRICOLES

Cette procédure a pour but d'indemniser des pertes que vous auriez subies  
lors d'événements météorologiques contre lesquels vous n'auriez pu protéger vos productions.

**Il faut avoir au moins un minimum de 600 € de dégâts pour que le dossier soit recevable**  
**DOSSIER COMPLET** (cf. notice et informations complémentaires pour remplir l'imprimé pages 3 et 4)  
**A RETOURNER à la DDEA des LANDES AVANT LE 15 JUILLET 2009**

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la DDEA,  
au 05 58 06 68 10 ou [sea.ddea40@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:sea.ddea40@equipement-agriculture.gouv.fr)

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Rq : Vous pouvez coller l'étiquette d'identification pré-remplie du dossier PAC

N° SIRET : \_\_\_\_\_  
*attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises*

N° PACAGE : \_\_\_\_\_  
*Concerne uniquement les agriculteurs*

Aucun numéro attribué

ou N° NUMAGRIT \_\_\_\_\_  
*(attribué par le ministère de l'agriculture pour les  
demandeurs n'ayant pas accès à un n° SIRET)*

Pas de n° SIRET ou PACAGE (joindre une pièce d'identification)

CIVILITE : (*le cas échéant*)  Madame  Mademoiselle  Monsieur

STATUT JURIDIQUE : \_\_\_\_\_  
*Particulier, exploitation individuelle, GAEC, EARL, SCEA, SARL, SA, SCI, association loi 1901, collectivité, groupement de communes, prestataires privés, autres...*

NOM du demandeur ou RAISON SOCIALE pour les personnes morales :  
\_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

#### COORDONNEES DU DEMANDEUR

*Ne pas compléter si vos coordonnées sont déjà connues de la DDEA*

Adresse permanente du demandeur : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

☎ : \_\_\_\_\_ Téléphone portable professionnel : \_\_\_\_\_

Mél : \_\_\_\_\_

#### COORDONNEES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL VOUS DEMANDEZ LE VERSEMENT DE L'AIDE

Vous avez un compte bancaire unique ou plusieurs comptes bancaires pour le versement des aides. La DDEA connaît ce(s) compte(s) et en possède le(s) RIB. Donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de la présente aide, ou bien joindre un RIB :

Nom de votre Banque : \_\_\_\_\_

Code établissement \_\_\_\_\_ Code guichet \_\_\_\_\_ N° de compte \_\_\_\_\_ Clé \_\_\_\_\_

Vous avez choisi un nouveau compte bancaire : joindre obligatoirement un RIB.

## CARACTERISTIQUES DE VOTRE EXPLOITATION

### ADRESSE DU SIEGE D'EXPLOITATION (si différente de vos coordonnées)

Adresse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : |\_|\_|\_|\_|\_| Commune : \_\_\_\_\_

### ASSURANCES

Vos contrats d'assurance souscrits et acquittés à la date du sinistre pour chaque risque assuré :

Risque assuré	OUI / NON	Compagnie
Incendie-tempête bâtiments agricoles		
Grêle et tempête sur récolte		
Mortalité du bétail		
Assurance des embarcations (ostréiculteurs)		

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

**Je demande (nous demandons)** à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure calamités agricoles.

**J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :** ( Veillez à cocher toutes les cases prévues à cet effet )

- L'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire et les pièces jointes,
- (Pour les GAEC) : Que la présente déclaration a été réalisée en concertation avec l'ensemble des associés du GAEC.

**Je m'engage (nous nous engageons), sous réserve de l'attribution de l'aide :**

- A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 3 années,
- A informer la DDEA, de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure, des engagements,
- A me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place.

**Je m'engage (nous nous engageons) sur l'honneur à réemployer l'indemnité que j'obtiendrai sur mon exploitation.**

**J'autorise (nous autorisons) :**

- la DDEA, à consulter tout organisme (Établissement comptable, Organisation de Producteur (OP), coopératives, acheteurs privés, douanes...) susceptible de fournir les éléments nécessaires à l'instruction et au contrôle de mon dossier,
- la DDEA à demander toute information relative à mes contrats d'assurance et aux éventuelles indemnisations perçues à leur titre aux caisses d'assurance mentionnées ;
- la DDEA à fournir les données de la présente demande aux collectivités territoriales (Conseil Général et Conseil Régional), à mon établissement de crédit, à la MSA , à la chambre d'agriculture, selon les besoins liés à d'éventuels autres financements complémentaires, dans le cadre de conventions particulières sous la responsabilité de la DDEA des Landes.

**Je suis informé(e) (nous sommes informés)** qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes (nos) engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature(s) du demandeur :  
(du gérant en cas de formes sociétaires  
et de tous les associés pour les GAEC)

**PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE À VOTRE DEMANDE**

**ATTENTION :**  
**LES FACTURES POURRONT ÊTRE PRODUITES ULTÉRIEUREMENT, MAIS EN TOUS CAS AVANT LA MISE EN PAIEMENT DE L'INDEMNISATION PAR LA DDEA.**

Pièces	Demandeur concerné	Pièce(s) jointe(s)	Pièce déjà fournie à la DDAF/DDEA	Sans objet
Exemplaire original de cette demande d'aide, complété et signé	tous	<input type="checkbox"/>		
Annexes 1 : déclaration de pertes de fonds	tous	<input type="checkbox"/>		
Relevé d'identité bancaire (ou copie lisible) <sup>(1)</sup>	tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si vous n'avez pas de n° SIRET ni de n° PACAGE : copie de pièce d'identité <sup>(1)</sup>	Si le demandeur est une personne physique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
K-bis	Si le demandeur est une forme sociétaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestation(s) d'assurance	tous	<input type="checkbox"/>		
Pièces justificatives des dommages (cf p.4 annexe 1)	tous	<input type="checkbox"/>		

<sup>(1)</sup> Attention : Vous n'avez pas à produire les pièces qui sont déjà en possession de la DDEA

- Pour l'extrait K-bis : il n'est pas à fournir si vous l'avez déjà remis à la DDEA, après la dernière modification statutaire intervenue. Dans ce cas, merci d'indiquer ici la date d'effet de la dernière modification statutaire : .... / .... / .....
- Dans le cas contraire, un K-bis original doit être fourni.
- Pour le RIB : il n'est pas à produire si le compte bancaire est déjà connu de la DDEA. Dans le cas contraire (compte inconnu ou nouveau compte), vous devez fournir le RIB du compte sur lequel l'aide doit être versée (une copie du RIB lisible, non raturée, non surchargée est acceptée).

**VOS OBSERVATIONS EVENTUELLES**

## **NOTICE EXPLICATIVES POUR VOUS ORIENTER DANS VOTRE DÉCLARATION :**

### 1/ Principe général des montants d'indemnisation :

La logique générale pour calculer le montant des indemnisations pour les dommages éligibles repose sur un principe de forfaits par types de dommages, défini à l'échelle du département. Les factures qui sont demandées servent uniquement de justificatifs de « service fait », mais vous ne serez pas payés sur la base exacte du montant figurant sur votre facture. C'est pour cela que vous devez remplir l'annexe 1 uniquement avec des quantités, et en respectant les unités qui sont proposées dans la colonne voisine. Aucun montant ne vous est demandé. C'est le barème départemental, en cours de révision pour intégrer l'ensemble des dégâts éligibles causés par la tempête, qui s'appliquera à ces quantités pour calculer votre indemnisation.

### 2/ Le forfait intègre les différentes composantes d'un dégât tel qu'il est libellé dans les 3 premières colonnes de l'annexe 1. Exemples :

- les clôtures : le forfait intègre l'ensemble du matériel de la clôture (les fils, les piquets, les isolateurs) et la main-d'œuvre nécessaire pour la remise en état.
- Le forfait pour l'enlèvement des arbres sur les parcelles agricoles : intègre la main-d'œuvre et l'utilisation d'engins de manutention.
- Le forfait pour l'enlèvement des arbres sur les sites d'élevage : le forfait intègre la coupe, l'enlèvement du bois, le désouchage, le terrassement et la replantation des arbres. Etc.

### 3/ Mortalité d'animaux : sont pris en compte tous les animaux d'élevage en plein air morts des suites de la tempête. Pour les âges des animaux morts : nous avons dû simplifier les catégories et prendre un âge moyen de ces animaux (canard et poulet par exemple) avec un montant moyen.

### 4/ Les dégâts suivants ne sont pas éligibles au titre des calamités (il ne faut donc pas les mentionner dans le dossier) :

- les dégâts sur les abris et tunnels de canards prêts à gaver, ou sur salles de gavage : le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a mis en place une aide à la reconstruction, et certains bâtiments ont pu bénéficier d'une indemnisation de l'assurance s'ils sont assurés.
- Les cabanes à poulet : idem, (ces abris sont généralement assurés).
- Les serres, tunnels maraîchers et séchoirs à tabac : idem.
- Les dommages sur cultures (pertes de récoltes) : il n'y a pas d'aide. Ce type de dégâts est très limité à l'échelle du département.

## **QUELQUES PRECISIONS COMPLÉMENTAIRES POUR REMPLIR L'IMPRIME ET LES ANNEXES JOINTES**

Seuls les dossiers complets sont recevables. Un dossier complet contient les 4 documents suivants :

- 1- Ce formulaire A3 avec l'identification du demandeur et de l'exploitation, les engagements et les pièces ;
- 2- L'annexe 1 : déclaration des dommages : il nous faut avoir un état précis des dégâts sur votre exploitation ; vous devez, en fonction des types de dommages préciser selon l'unité demandée, les quantités endommagées ou détruites ; seules sont reconnues pour le département les pertes de fonds listées dans cette annexe.
- 3- L'attestation d'assurance qu'il vous faut impérativement faire remplir par votre(vos) compagnies d'assurance
- 4- Un imprimé (2 p.) du Conseil Général permettant de calculer l'unité de référence (U.R.) de votre exploitation.

Nota : Les calamités sont versées par le Fonds National de Garantie des Calamités Agricoles (FNGCA). Il faut avoir au moins un minimum de 600 € de dégâts pour que le dossier soit recevable.

Les collectivités : Conseil Régional Aquitaine et Conseil Général des Landes interviennent également.